

*Direction des transports terrestres***Décision du 13 décembre 2000 portant désignation des membres du comité technique paritaire spécial de la direction des transports terrestres**NOR : *EQU0010226S*

Le directeur des transports terrestres,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 août 2000 fixant les modalités de la consultation du personnel organisée afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires de certains services et directions du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 3 août 2000 modifiant l'arrêté du 12 septembre 1997 portant création de comités techniques paritaires à l'administration centrale et dans les services déconcentrés du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2000 fixant la répartition des sièges de représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein des comités techniques paritaires spéciaux des directions d'administration centrale à la suite de la consultation du 24 octobre 2000,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés comme membres titulaires et membres suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction des transports terrestres en qualité de représentants de l'administration :

Membres titulaires

M. du Mesnil (Hubert) ;
M. Lecomte (Alain) ;
M. Vernier (Jacques) ;
M. Orizet (François-Régis) ;
M. Aymeric (Michel) ;
M. Fournier (Bernard) ;
M. Bry (Philippe) ;
M. Janin (Jean-François) ;
M. Perret (Jacques) ;
Mme Oustlant (Mireille).

Membres suppléants

M. Auverlot (Dominique) ;
Mme Barrault (Arlette) ;
M. Gastaud (André) ;
M. Rabault (Christophe) ;
M. Terraz (Nicolas) ;
M. Vogt (Claude) ;
Mme AUFANT (Magali) ;
M. Nalin (Olivier) ;
M. Perrin (Hubert) ;
M. Pince (Sylvain).

Article 2

Sur proposition des organisations syndicales, sont désignés comme membres titulaires et suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction des transports terrestres en qualité de représentants du personnel :

Membres titulaires

CFDT

Mme Corneloup (Martine) ;
Mme Reland (Chantal) ;
Mme Viard (Pascale) ;
Mme Cumunel (Catherine) ;
M. Viardot (Michel).

CGT

Mme Marin (Bernadette) ;
Mme Watellier (Collette) ;
Mme Bourgois (Brigitte).

FO

M. Bretonnière (Francis) ;
Mme Ithurbide (Janine).

Membres suppléants

Mme Boulain (Martine) ;
M. Niquet (Gérard) ;
Mme Tilliet (Marie-Claire) ;
M. Tourbez (Christian) ;
M. Kom (David) ;
Mme Brisacier (Danièle) ;
Mme Meresse (Colette) ;

Article 3

Les membres titulaires et suppléants du comité technique paritaire spécial de la direction des transports terrestres sont désignés pour une période de trois ans à compter de la date de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur des transports
terrestres,*
H. du Mesnil